

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2009 COMPTE RENDU DE LA REUNION
--

Présents: H.TRAPET - G.PERVILHAC - M.FROMONOT - A.GARNIER - P.CANCIANI - N.ZANOTTO - A.BOC - P.MAZURIER - C.HENRIAT - S.GEORGES – J.CANONICI - M.SAPOLIN.

Absents excusés: A.GARCIA (pouvoir) - V.DAMIANI .

Ouverture de la réunion :20h30

Le compte rendu de la réunion du conseil du 20 janvier 2009 est approuvé

1) POS – Koramic

La préfecture approuve l'extension de la carrière

Les frais de l'étude POS-Koramic s'élèvent 2586,94 €
Sur un total de 5732,84 € (dont la subvention de 58€) Hubert Trapet propose de facturer à la Tuilerie la somme de 5674,84 €. Le Conseil Municipal manifeste son accord.

Hubert Trapet demande l'approbation du Conseil Municipal pour la signature de la convention avec la société Koramic : oui à l'unanimité.

2) Cœur de Village – demande de subvention pour le logement contre la mairie.

Il est précisé que le 1^{er} étage du bâtiment est un appartement de deux pièces qui sera destiné à un usage locatif.

Le rez-de-chaussée est une salle communale. Elle pourra aussi être utilisée par l'école.

Le montant des travaux s'élève à 18 778,54 € HT soit 22 459,13 € TTC (sur budget 2009).

La Région et le Conseil Général peuvent financer chacun à hauteur de 30 % ces travaux. Pour lancer ces derniers, les dossiers de demande de subvention doivent être validés.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la délibération nécessaire à cette demande.

3) Point sur les investissements

Dans le cadre du plan de relance, une nouvelle mesure destinée aux communes qui investissent plus que la moyenne permettra le remboursement de la TVA au bout d'un an au lieu de deux après investissement (mesure sur fonds de récupération de la TVA annoncée par le préfet de l'Yonne et M. le sénateur Henri de Raincourt).

Si la démarcher implique de « dépenser plus pour gagner plus » (Jacques Canonici), elle permet un gain de trésorerie disponible un an plus tôt que prévu (Hubert Trapet).

Pour que l'opération fonctionne le montant des réalisations devra atteindre la somme minimum de 35000 €.

Guy Pervilhac rappelle que le rôle des municipalités est aussi d'investir.

Le Conseil Municipal donne son approbation à l'unanimité pour la mise en place de cette convention.

4) Désignation d'un délégué « personnes âgées » à la CCVS.

Pour le comité de pilotage chargé de suivre l'activité de la Maison de Retraite et les propositions d'animation ou de services particuliers, chaque commune doit proposer deux personnes. Hubert Trapet fait déjà partie du bureau.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la candidature de Martine Fromonot.

5) Classement du Domaine

Les Amis de Pontigny avaient déposé un dossier à la Préfecture et à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) demandant le classement de l'ensemble de la surface de l'ancien domaine (Abbatiale, bâtiments et terrains agricoles compris).

La réponse du Préfet est négative.

6) Etude du Domaine

L'appel d'offre diffusé en janvier a donné lieu à la réception de 12 réponses. Le dépouillement a eu lieu début février. Hubert Trapet pense que le choix final doit déjà être fait mais n'a reçu aucune information à ce jour.

L'étude durera 6 mois. Son coût est chiffré à 30 000 € (25 000 € à charge de la Région et environ 5000 € pour la commune).

Le démarrage de l'étude aura lieu certainement mi-mars, avec l'organisation d'un groupe de pilotage (2 représentants par collectivité), soit le Conseil Régional, le Conseil Général – qui n'a pas encore donné sa réponse définitive quant à sa participation –, la CCVS et la commune de Pontigny.

Parmi les sujets traités, la problématique du syndicat mixte et des propositions de scénarios dont la sélection de certains d'entre eux au bout de trois mois, puis leur approfondissement pour envisager la suite.

Le dossier final permettra de lancer les opérations retenues vers octobre 2009. Hubert Trapet précise que des sociétés (non acheteuses) visitent le Domaine pour sa capacité à accueillir des activités. Mais il n'y a pas de projet d'architecte en cours sur le Domaine.

Une partie du Conseil Municipal souhaite que soit rédigé un courrier au Conseil Général pour qu'il manifeste enfin son intérêt quant à l'intégration du syndicat mixte. Il est décidé d'attendre un peu car ce serait plus logiquement au Conseil Régional d'intercéder et de faire pression dans ce sens (Guy Pervilhac).

7) Orgue de Pontigny

Suite à un dossier technique, l'orgue est classé depuis 2008. Dans l'hypothèse d'une remise en état, l'étude permettant de réaliser un devis s'élèverait à 25 000 €.

Le dossier est transmis à la DRAC pour avis. Hubert Trapet dit qu'elle n'était pas opposée à donner une subvention au moment de la restauration, mais elle serait minime. Par ailleurs, des associations sont intéressées pour la remise en état (association « L'Orgue de Pontigny »)

Hubert Trapet pense qu'il serait plus judicieux, au vu du coût annoncé, d'aborder ce sujet lorsque le syndicat mixte sera créé : « Nous avons d'autres priorités ! »

Divers :

Claude Henriat fait un point sur le recensement. Le nombre d'habitants de la commune est en baisse de 8 % par rapport à 2004 : soit 749 au lieu de 809. On revient à peu près au chiffre de

1999 (750). On comptabilise 21 personnes pour la Communauté d'Emmaüs. Il y a plus de logements vacants (26), et plus de décès que de naissances.

A la question des documents, Claude Henriat précise que rien ne peut être conservé par les communes à part l'ensemble des adresses.

Claude Henriat revient aussi sur le problème des dérogations scolaires et renouvelle ses demandes : qui règle les frais de scolarité : la commune de résidence ou la commune d'accueil ?
Quid pour l'année prochaine ?

Questions toujours de Claude Henriat sur le SI du CEG de Chablis: il demande que les représentants du Conseil Municipal de Pontigny posent lors de la prochaine réunion la question suivante : " dans la convention de financement et de gestion du gymnase de Ligny, le Président du Conseil Général a désigné le président du SI du CEG de Chablis comme gestionnaire du gymnase de Ligny. Pourquoi n'a-t-on pas envisagé que les communes du canton de Ligny gèrent seules leurs futurs équipements sportifs de Ligny et quittent le SI du CEG de Chablis? Pourquoi les Conseils Municipaux du canton de Ligny n'ont pas été consulté sur ce dossier?"

Dernière question de Claude Henriat au sujet des taux variables concernant les emprunts de la commune. Guy Pervilhac rassure car il n'y a rien de dramatique. Pas de surendettement en vue.

Hubert Trapet indique le montant de la trésorerie de la commune : 362 928 €, soit environ un montant identique à celui de l'an passé.

Hubert Trapet fait part d'un e-mail reçu de M. Cannard au sujet de l'assainissement évoquant la possibilité d'une station verte sur un emplacement situé à l'extrémité nord du Pré-Neuf : plan d'eau planté de roseaux et d'arbres (mail transmis aux conseillers). Ce type de projet peut-être envisagé à proximité des zones habitées. Cette proposition permettrait de gagner au moins 150 000 € par rapport au projet initial de nouvelle station d'épuration. Ceci dit, il faudra consulter les habitants sur ce projet d'implantation.

Il est prévu de visiter des installations de ce type.

Hubert Trapet fait part de la demande de location de prés par M. Sapolin pour ses chevaux (L'Enclos + terrain du Pré-Neuf) et précise qu'il a été entendu que la partie Pré-Neuf resterait accessible en cas de besoin, notamment pour le stationnement des véhicules lors de manifestations importantes du type du vide-grenier.

Guy Pervilhac est inquiet quant aux problèmes éventuels avec le voisinage.

Marc Sapolin précise que son assurance sera informée de cette location afin d'être en règle.

Hubert Trapet rappelle que M. Marie s'est élevé contre les nuisances que provoquerait l'usine d'incinération près de la Tuilerie. Il répond que l'on est tous d'accord avec cela, mais qu'il s'agit d'autre chose. Les traitements n'entraîneront aucune nuisance. S'ensuit une discussion sur les ordures et leur traitement. Guy Pervilhac évoque l'idée d'un regroupement des Communautés de Communes pour négocier d'autres tarifs auprès des prestataires tenant le monopole et pour réfléchir à d'autres types d'organisation.

Guy Pervilhac informe de l'accueil par la commune des militaires de Joigny pendant 4 jours sur le site de la Prélature.

Patrick Canciani rappelle la réunion d'information sur l'éclairage public. Elle aura lieu le 12 mars à 16h30 à l'Hôtel Mercure d'Appoigny. Il s'y rendra avec Stéphane Georges.

Guy Pervilhac rappelle que la commission « Qualité de vie » aura lieu jeudi 19 à 20 heures à la mairie.

Fin de la séance à 22h50